

## Reims à l'heure américaine (1944-1946)

Le premier contact des Rémois avec les soldats américains a lieu le 30 août 1944, jour de la libération de la ville par le 2<sup>e</sup> régiment de la 5<sup>e</sup> division d'infanterie appartenant à la 3<sup>e</sup> armée américaine commandée par le général Patton. Mais les libérateurs de Reims quittent la ville aussitôt poursuivant leur offensive contre les Allemands.

Pourtant Reims n'en a pas fini avec l'armée américaine puisque, du lendemain de sa libération jusqu'à la fin de 1946, la ville accueille des milliers de soldats venus d'outre-Atlantique. Cette fois il ne s'agit pas de combattants mais d'éléments techniques chargés d'approvisionner l'ensemble du front occidental en essence, vivres, munitions et fournitures de toutes sortes. En septembre 1944, Reims devient le quartier général de « l'Oise Intermediate section » qui, sous le commandement du général Trasher<sup>1</sup>, assure la logistique de l'armée américaine en campagne. Le choix de l'Etat-Major américain s'est porté sur Reims car la ville se trouve relativement proche du front et, surtout, possède des infrastructures routières et ferroviaires ainsi qu'une base aérienne. En outre, en février 1945, le Supreme Headquarters Allied Expeditionary Forces (SHAEF) est transféré de Versailles à Reims et s'installe dans les locaux du Collège Moderne et Technique, rue Jolicoeur. Le général Eisenhower qui avait déjà établi depuis quelques mois un poste de commandement avancé au château de Gueux s'installe lui aussi à Reims, au 17 boulevard Lundy et y reste du 20 février au 25 mai 1945. C'est cette présence du général Eisenhower qui explique que la signature de la première capitulation allemande ait lieu à Reims le 7 mai 1945.

Au total, en mai 1945, 24 500 soldats alliés sont cantonnés dans Reims, ce qui est considérable pour une ville qui compte 110 000 habitants. La très grande majorité d'entre eux sont Américains mais il y a aussi un contingent polonais de 3 000 hommes issus de l'armée Anders<sup>2</sup> et qui est employé au fonctionnement logistique ou à la garde des prisonniers de guerre allemands<sup>3</sup>. En outre, après la capitulation allemande et la fin de la guerre en Europe, les Américains regroupent leurs soldats dans les camps militaires proches de Reims : Mourmelon, Suippes, Mailly, Sissonne et Château-Thierry<sup>4</sup>. Tout cela est géré par l'Assembly Area Command, commandée

---

<sup>1</sup> Voir l'article de Georges Clause dans *8 mai 1945, la victoire en Europe*, Maurice Vaisse dir, Bruxelles, éd. Complexe, actes du colloque international de Reims, 1985, 2<sup>ème</sup> édition, 1994, pp. 383-419. Voir aussi *Reims et les Américains*, Comité de jumelage Reims-Arlington, Reims, 2006, 108 p. L'Oise intermediate section recouvre la Champagne, la Picardie, la Bourgogne, l'Alsace, la Lorraine et le Luxembourg. Au général Trasher succède pour quelques mois de 1946 le général Bresnham.

<sup>2</sup> Archives municipales et communautaires de Reims (AMCR), 84 W 309, séance du 5 février 1946. Le chiffre est donné par le maire, Michel Sicre. Le général Anders (1892-1970) est un officier polonais fait prisonnier par les Soviétiques en 1939. Libéré en 1941 il commande les forces polonaises constituées de soldats libérés du goulag. En 1945 il préfère rester au Royaume-Uni plutôt que de rentrer dans une Pologne en voie de soviétisation.

<sup>3</sup> Il existe en périphérie rémoise quatre camps de prisonniers de guerre allemands : Archiac, Alger, Cernay et Chemin de Courcelles.

<sup>4</sup> Une partie de ces troupes repart combattre dans le pacifique, les autres rentrent aux Etats-Unis.

par le général Lord et installée à Reims même dans les anciens locaux du SHAEF rue Jolicoeur.

Pour répondre aux besoins de l'armée américaine, de très nombreux bâtiments sont réquisitionnés. Outre 3 casernes, c'est le cas de 22 bâtiments communaux parmi lesquels, entre autres, le Crédit municipal, la Bourse du travail, la Salle de la Mutualité, la piscine Talleyrand, le Théâtre municipal, les Halles, le Manège, le Cirque et 5 établissements scolaires. 13 terrains et jardins publics sont aussi réquisitionnés dont les Hautes et Basses promenades. 6 artères sont enfin réservées à l'armée américaine : les boulevards Wilson, Barthou, Maurice Noirot et Diancourt ; les rue du Champ de Mars et de la Justice. Les réquisitions concernent de même 17 usines (parmi lesquelles les Filatures et Tissages de Reims, la Sarlino, les Verreries Charbonneaux, Panhard et Levassor) et 42 établissements commerciaux (dont les Docks Rémois, la Société Rémoise de l'Épicerie, le champagne Goulet). De nombreux garages et 21 postes d'essence sont aussi contrôlés par les militaires américains, de même que, pour les loisirs des soldats, 5 cinémas et 4 salles de danse. Le logement, et en particulier celui des officiers, est assuré par la réquisition de la quasi-totalité des hôtels de la ville. Mais comme cela est insuffisant on fait d'abord appel par voie de presse aux Rémois. Ces derniers proposent 250 chambres dont la moitié est refusée par les autorités militaires américaines qui les jugent d'un confort insuffisant. Il faut donc réquisitionner des appartements de particuliers, en commençant par ceux confisqués aux collaborateurs arrêtés.

Tout cela ne se fait pas sans difficultés. Les autorités américaines se plaignent que des logements devant être mis à leur disposition, se trouvent occupés quand ils arrivent pour en prendre possession. Le 15 novembre 1944, le sous-préfet, Pierre Schneider, écrit à ce sujet au maire, le docteur Billard :

« il est absolument indispensable de faire comprendre à vos services et à la population que l'effort de guerre de nos alliés est immense et qu'ils ne pourraient que mal interpréter les obstacles que nous apporterions à leur travail et qui ne proviendraient que de l'incompréhension ou de l'égoïsme de quelques-uns. Je sais que vous vous trouvez en face de situations très pénibles pour le relogement de certains réfugiés et sinistrés mais il ne faudra pas hésiter à faire appel au concours de la partie privilégiée de la population pour qu'elle accepte d'aider des compatriotes moins favorisés en leur offrant des chambres ou des parties d'appartements ».

Dans sa réponse, le 20 novembre, le docteur Billard dit comprendre le mécontentement américain mais il explique aussi ses propres difficultés :

« Enfin depuis plusieurs semaines, des Israélites qu'on ne pensait pas voir revenir si tôt à Reims sont rentrés et vous connaissez la ténacité qu'ils portent à retrouver leurs biens ou leurs locaux qu'ils ont dû abandonner pendant des années pour fuir les persécutions nazies. Tous les jours nous recevons des lettres de Rémois réfugiés au bout de la France et qui nous demandent de tenir leur maison prête à les recevoir, car ils pensent rentrer prochainement dans leur ville ; nous leur répondons à chaque fois d'attendre encore un peu »<sup>5</sup>.

La situation est particulièrement délicate en ce qui concerne des appartements que les Allemands avaient confisqué à leurs propriétaires ou locataires juifs et qui sont considérés comme prises de guerre par les Américains. En novembre 1944, la mairie intervient auprès des autorités américaines pour un appartement de la rue Thiers, loué avant-guerre par une famille juive dont il ne reste plus qu'une représentante, Juliette Bénichou<sup>6</sup>. Comme l'appartement a été occupé par l'armée allemande, les Américains y ont mis les scellés empêchant sa légitime occupante d'y accéder. Dans le même courrier la mairie demande aussi la levée de réquisition d'un appartement, rue du Cadran St Pierre, « occupé avant par M. et Mme Geismar Israélites forcés de quitter Reims en 1942 du fait des persécutions nazies ; la famille Geismar a dû vivre cachée pendant de longs mois dans des conditions très précaires et en raison du grand âge de M. Geismar, le retour dans son appartement est des plus urgents »<sup>7</sup>. Après la capitulation allemande, il faut aussi gérer quelques cas de prisonniers de guerre revenus à Reims et qui trouvent leur appartement réquisitionnés par les Américains. Cependant la situation se normalise assez rapidement et le 3 août 1945 la mission militaire française auprès de l'armée américaine signale au maire « que satisfaction a été obtenue en ce qui concerne les appartements de prisonniers de guerre et de déportés politiques occupés par les Américains. Seuls 2 sont encore occupés mais ils ne donnent pas lieu à réclamation »<sup>8</sup>.

Cette forte présence américaine est source d'importantes possibilités d'emplois même si celles-ci baissent au fil des mois : 12 898 personnes sont ainsi employées par les Américains dans la région de Reims au début d'août 1945 et encore 6 804 à la fin du mois de décembre 1945<sup>9</sup>. Mais elle est aussi source de difficultés. La première est liée au contraste saisissant entre une population rémoise privée de tout et des soldats américains qui vivent dans l'abondance. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les problèmes soulevés par les dépôts d'ordures américains. Le 6 octobre 1944 l'adjoint Bernard Faupin signale que des camions militaires américains déposent à la décharge communale divers objets, certains nettement voués à la destruction mais d'autres en bon état et d'une certaine valeur et il poursuit :

« Ces faits ont produit une certaine sensation dans la population du quartier et depuis le début de cette opération de nombreuses personnes sont intervenues et se sont appropriées des objets grâce à la complaisance des militaires pratiquant le troc notamment par du champagne ». La mairie porte plainte et fait récupérer les objets dérobés par des particuliers. Elle intervient aussi auprès des autorités américaines mais ces dernières « ne paraissent pas prêter grande attention à cette affaire et nous laissent penser que nous n'avons pas à intervenir dans leurs actes »<sup>10</sup>.

---

6 Elle-même a pu fuir les allemands mais son oncle, M. Simon, et sa grand-mère ont été déportés.

<sup>7</sup> AMCR 4 H 204

<sup>8</sup> AMCR 4 H 211

<sup>9</sup> AMCR 84 W 309, séance du 5 février 1946. Les chiffres ne concernent pas que des Rémois mais il est bien évident que le gros de la main d'œuvre est rémoise. Il faut noter que le patronat rémois voit d'un mauvais œil le fait que sa main d'œuvre, y compris qualifiée, aille travailler chez les Américains pourvoyeurs de salaires élevés.

<sup>10</sup> AMCR 4 H 212

La municipalité n'en a d'ailleurs pas fini avec la question puisque les Américains créent de nouveaux dépôts d'ordures en périphérie qui posent un réel problème d'hygiène. En outre, ces dépôts voient affluer de très nombreux Rémois à la recherche d'objets récupérables, et il n'est pas rare d'y rencontrer jusqu'à deux cents personnes parmi lesquelles cinquante à soixante enfants d'âge scolaire qui font l'école buissonnière pour récupérer des objets jetés par les Américains :

*« La mauvaise fréquentation de certaines écoles primaires a une cause primordiale, beaucoup plus importante que le manque de chaussures ou la maladie. Cette cause réside en un immense tas d'ordures situé le long de la ligne de chemin de fer Reims-Châlons et sur lequel les Américains viennent déverser des chargements complets d'immondices et de déchets parmi lesquels il est possible de trouver en bon état ou même parfois neufs des quantités d'objets et matières qui font totalement défaut dans la plupart des foyers français. A titre d'exemple, je ne citerai que plusieurs caissettes de chocolat d'un poids d'environ 10 kilos, des quantités de morceaux de savon et de savonnets encore munis de leur emballage ; de nombreux quartiers de viande de plusieurs kilos entourés de graisse pour en assurer la conservation, des seaux de confiture de 3 kilos encore hermétiquement fermés et parfaitement conservés, du lard, des vêtements, des chaussures, etc...sans compter le coke. Il est facile de comprendre que dans un quartier comme celui de la route de Witry, de nombreux parents préfèrent envoyer leurs enfants fouiller dans ce tas d'ordures plutôt que de les envoyer à l'école. Et vu la quantité et la qualité peut-être relative, mais cependant parfois excellente, des produits rapportés, une mère de famille admettra difficilement que l'intérêt de son enfant se trouve à l'école plus qu'à ce tas d'ordures »<sup>11</sup>.*

Les réquisitions de certaines installations municipales créent aussi des tensions. Le cas des écoles réquisitionnées préoccupe particulièrement le maire, Michel Sicre, qui intervient à plusieurs reprises auprès du général Trasher en prévision de la rentrée 1945. La consommation en eau des Américains, jugée excessive, est aussi un thème récurrent de plaintes car le service des eaux ne pouvant suivre la demande, il en résulte des coupures d'alimentation pour les civils rémois :

*« Si quelques quartiers n'ont pas un approvisionnement normal, cela tient surtout aux Américains qui se trouvent devant eux et qui consomment une quantité exagérée, ce qui fait que l'eau n'arrive pas au bout des lignes (...). A Neufchâtel, il y a seulement 300 Américains qui consomment à eux seuls 3 000 m<sup>3</sup> par mois. Ils ouvrent l'eau toute la journée et toute la nuit ; ils ne tiennent aucun compte des observations qu'on leur fait. Nous avons jugé bon de réduire la pression la nuit pour la raison suivante : les camps<sup>12</sup> et les diverses occupations américaines consomment autant d'eau que le jour tandis que la population rémoise n'utilise presque pas d'eau la nuit ; en rabattant la pression de 3 kilos à 1,5 kilo durant la nuit, on réduit la consommation intense des Américains et on maintient ainsi un certain*

---

<sup>11</sup> AMCR 84 W 309, rapport du directeur de l'école de la route de Witry au Juge de Paix, cité lors de la séance du conseil municipal du 24 avril 1945. A la séance du 1<sup>er</sup> février 1945, le maire trouve inadmissible que les parents punissent les enfants en leur disant : « si tu n'as pas été sage, tu n'iras pas aux ordures » !

<sup>12</sup> Il s'agit des quatre camps de prisonniers allemands évoqués plus haut.

*approvisionnement de la population pendant le jour. Quand nos alliés seront partis, la consommation redeviendra normale »*<sup>13</sup>.

Mais c'est surtout le comportement des soldats qui fait l'objet de fréquentes interventions de la mairie auprès des autorités militaires américaines. La municipalité cherche ainsi à rendre moins visibles les groupes de femmes qui attendent devant la brasserie de Strasbourg<sup>14</sup>, en plein centre-ville, que des camions américains les emmènent dans les dancings de Reims ou des environs. Mais le pouvoir municipal est largement impuissant face à l'administration militaire. Comme l'écrit au maire le commissaire de police, Paul Marteaux, la décision finale appartient aux Américains qui ont précisément toléré que ces rassemblements aient lieu à cet endroit. De plus la police française ne peut rien faire car il ne s'agit pas de prostitution à proprement parler mais d'une « débauche privée » qui, elle, ne peut être réprimée. Finalement la municipalité doit se contenter de solliciter la mission militaire française auprès de l'armée américaine pour que les « embarquements » aient lieu à un endroit moins en vue du public<sup>15</sup>.

Mais les tensions les plus importantes concernent les atteintes aux personnes. Le maire, Michel Sicre, dans une lettre du 17 octobre 1945<sup>16</sup>, dénonce les excès des soldats américains. Il évoque les cas d'effraction de maisons particulières par des soldats réclamant de l'alcool et des femmes, ou les agressions contre des civils. Certains actes sont particulièrement graves comme le viol d'une mère de famille au Foyer Rémois ou l'attaque subie par un inspecteur de la sûreté de la part de trois soldats noirs place du 30 août 1944. Beaucoup de rues de Reims deviennent dangereuses à parcourir une fois la nuit tombée. La police militaire américaine elle-même prête le flanc à la critique en étant accusée de malmener des passants innocents ou de pratiquer des perquisitions musclées en dehors de toute légalité<sup>17</sup>.

La mairie se fait enfin l'interprète de beaucoup de Rémois qui reprochent aux Américains leur trop grande mansuétude dans la garde des prisonniers allemands, soit qu'ils l'assurent eux-mêmes, soit qu'ils en confient la garde à des soldats polonais de l'armée Anders. Ce point est particulièrement mal ressenti par une partie de la population et les exemples d'incidents abondent. Ce peut être l'exemple d'une personne circulant sur le trottoir et frappée par des prisonniers allemands sans que les gardes polonais interviennent<sup>18</sup>, ou les accidents causés « volontairement » à la population rémoise par des prisonniers de guerre assurant la circulation sans

---

<sup>13</sup> AMCR 84 W 310, séance du 5 février 1945, intervention de l'adjoint communiste, André Nautré.

<sup>14</sup> Rebaptisée par les Américains « couples-club ».

<sup>15</sup> AMCR 84 W 310, séance du 23 mai 1946.

<sup>16</sup> *La Concorde* du 18 octobre 1945. *La Concorde* est un journal créé en décembre 1944 par Ceux de la Résistance. Devenu quotidien, le journal suit un moment une orientation plutôt MRP avant de devenir l'organe de la droite et à partir de novembre 1947 du RPF.

<sup>17</sup> AMCR 84 W 310, séance du 26 mars 1946, intervention du conseiller communiste Louis Obin.

<sup>18</sup> Lettre de Michel Sicre au général Travers, 17 octobre 1946.

surveillance <sup>19</sup>. Cette exaspération provoque d'ailleurs le 28 mai 1946 une manifestation organisée par les prisonniers de guerre et déportés français place de la République et qui se conclut par l'adoption de la résolution suivante :

*« Les associations de prisonniers de guerre, prisonniers évadés, déportés politiques, internés résistants et patriotes, déportés du travail<sup>20</sup> réunis le 28 mai pour protester contre les incidents créés chaque jour par les prisonniers de guerre allemands, font confiance à leurs camarades Grimaud, préfet de la Marne, et Picard, sous-préfet de Reims, anciens déportés, ainsi qu'à Michel Sicre, maire de Reims, membre actif de la Résistance, pour intervenir d'une façon énergique auprès des autorités américaines, afin de faire cesser un état de choses intolérable, créé par l'arrogance et l'impudence des membres d'une armée vaincue, qui cherchent à faire renaître en France les méthodes de la barbarie nazie, dont le peuple français a souffert si longtemps »<sup>21</sup>.*

L'irritation de la municipalité s'accroît d'ailleurs au fur et à mesure que dure la présence américaine ce qui se marque par un durcissement très net du discours :

*« Je profite d'ailleurs de la lecture de cette lettre de félicitations parce qu'ensemble nous avons eu à régler ici, dans le courant de l'été dernier, des questions assez délicates ; c'était pendant la période où nos braves alliés massacraient tous les jours un Français ou violaient une femme ; maintenant c'est changé : ce sont les prisonniers de guerre allemands qui s'en chargent. Il a donc fallu à ce moment faire preuve de rigueur pour réfréner ces actes de banditisme et nous avons trouvé, auprès de M. Dumortier, une compréhension qui rejoignait celle du maire et du sous-préfet »<sup>22</sup>.*

Lorsque progressivement, l'armée américaine restitue les bâtiments réquisitionnés, la constatation des déprédations commises par les soldats américains suscite les remarques amères des élus :

*« En 1944, les autorités américaines nous avaient dit à moi-même et au sous-préfet de l'époque M. Schneiter : soyez tranquille, lorsque nous quitterons Reims, nous vous laisserons la ville plus belle que nous ne l'avons trouvée ! Eh bien, comme conclusions pratiques, nous conservons le souvenir de leurs promesses mais surtout de profondes désillusions. L'Etat-major américain nous avait promis une belle ville ; au contraire, ils ont accumulé des ruines comparables à celles de l'occupation que nous avons subie pendant quatre ans. Nous regrettons que nos alliés qui ont fait leur*

---

<sup>19</sup> AMCR 84 W 310, séance du 5 février 1946, intervention du conseiller socialiste Georges Eldaroff.

<sup>20</sup> Il s'agit des requis du STO. En 1946 le terme « déporté du travail » est encore fréquemment utilisé. Mais les lois des 6 août et 9 septembre 1948, fixant le statut des déportés politiques, interdisent aux requis du STO de se prévaloir du titre de « déportés ». Pour eux, la loi du 14 mai 1951 crée le statut de « personne contrainte au travail en pays ennemi ».

<sup>21</sup> *Ibid.*, séance du 28 mai 1946.

<sup>22</sup> AMCR 84 W 310, séance du 5 février 1946. Le maire vient de donner lecture d'une lettre de félicitations à M. Dumortier, ancien commissaire central à Reims, nommé commissaire divisionnaire de police à Bordeaux

*devoir à l'égard de la France, n'aient pas tenu toutes leurs promesses et ne se soient pas montrés respectueux des biens des Français »<sup>23</sup>.*

Il est permis de se demander si le fait qu'à partir du 19 mai 1945 le maire de Reims et la majorité de son conseil soient communistes a eu une incidence sur les relations avec les Américains. En fait, globalement, il ne semble pas que la municipalité rémoise ait fait preuve d'une hostilité aux Américains supérieure à celle que l'on rencontre dans d'autres régions où la présence américaine est forte et où la population a parfois le sentiment d'une nouvelle « occupation ». Le général Trasher et le général Lord sont faits citoyens d'honneur par le maire communiste Michel Sicre<sup>24</sup>. Ce dernier et le conseil municipal au grand complet sont fréquemment reçus par les autorités militaires américaines<sup>25</sup>. En fait, si l'on peut effectivement déceler un changement de ton chez le maire et les conseillers communistes, il est tardif et apparaît lié au contexte de tensions croissantes entre occidentaux et Soviétiques. Ainsi, à titre d'exemple, au printemps 1946, quand le maire demande aux Américains de licencier les soldats polonais encore présents à Reims il qualifie ces derniers de « troupes fascistes du général Anders »<sup>26</sup>.

Michel Royer (mars 2018).

---

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> Le Général Eisenhower avait été fait citoyen d'honneur le 12 mai 1945 par le docteur Billard.

<sup>25</sup> Une photographie d'une réception par le général Trasher de la municipalité de Reims au grand complet figure ainsi dans le bulletin municipal édité par les communistes en octobre 1947.

<sup>26</sup> AMCR 84 W 309, séance du 26 mars 1946. Cela dit si la formule commence à évoquer la guerre froide, la demande, elle, est plus ancienne car la municipalité souhaite depuis longtemps déjà remplacer, comme garde-prisonniers, les Polonais par des chômeurs rémois (séance du 5 février 1945).